



Références à rappeler :

Numéro de client Assurances : 000/08791197
Numéro de matricule : 078/6152080
Numéro d'adhésion : 124PC/043724
Nom de l'assuré :
MR WILLIAM TRUEL
Référence de notice d'information : 124HCB007
Code Etablissement : 078
Code agence : 00771
Pour nous contacter : 01 58 19 92 82

HOMME CLE PLUS CREDIT

Paris, le 27 octobre 2025

CERTIFICAT D'ADHESION HOMME CLE PLUS CREDIT

Qui est l'adhérent du contrat ?

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR

Qui est la personne assurée par le contrat ?

La personne assurée est :

WILLIAM TRUEL, né le 3 juillet 1979.

Groupe professionnel lié aux conditions d'exercice de la profession : A

Quand débute votre contrat ?

Votre adhésion débute le 14 octobre 2025 sous réserve de l'encaissement des cotisations.

L'adhésion est conclue pour une période allant de la date mentionnée ci-dessus jusqu'à la date anniversaire. Elle se renouvelle ensuite par tacite reconduction d'année en année.

Quelles sont vos garanties ?

Vos garanties sont les suivantes :

- DECES OU PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (P.T.I.A) :
Capital garanti : 50.000,00 euros
L'assuré(e) est garanti(e) jusqu'à l'échéance anniversaire du contrat suivant son 75ème anniversaire.

Qui bénéficie des garanties de votre contrat ?

En cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (P.T.I.A):

L'ETABLISSEMENT FINANCIER BANQUE POPULAIRE OCCITANE POUR LES SOMMES RESTANT DUES AU TITRE DE TOUS LES CONCOURS BANCAIRES PROFESSIONNELS, AVEC UN MAXIMUM DE 50000,00 EUROS, ET POUR LE SOLDE L'ENTREPRISE ADHERENTE.

Votre cotisation annuelle s'élève à 156,00 euros.

Vous avez choisi de la régler chaque année.

Le montant du premier prélèvement pour la période du 14 octobre 2025 au 31 octobre 2026 sera de 156,00 euros.

Quel sera le montant de mes cotisations pour les années suivantes ?

Le montant annuel des cotisations suivantes évoluera en fonction de l'âge de l'assuré et du montant du capital garanti (conformément au paragraphe « Quel est le montant de vos cotisations ? » de la notice d'information).

Vous recevrez chaque année, avant le 1er septembre, un avis d'échéance applicable au 1er novembre qui vous indiquera le montant de votre cotisation.

Croyez, chère Madame, cher Monsieur, à notre sincère considération.



Le directeur du Centre d'expertise et de relation client

Merci de vous assurer que toutes les informations indiquées dans ce certificat d'adhésion sont conformes aux choix que vous nous aviez exprimés sur votre bulletin d'adhésion.

Une fois ce certificat reçu, vous disposez de 30 jours calendaires révolus pour renoncer éventuellement à votre contrat. Si tel est votre souhait, vous devez nous en informer par courrier recommandé ou lettre recommandée électronique. Pour cela, un modèle de lettre vous est présenté dans votre bulletin d'adhésion et votre notice d'information.

Les informations qui figurent sur le présent courrier sont personnelles et sont protégées conformément à la Notice de protection des données que vous pouvez consulter ou télécharger en utilisant le lien « www.vos.donnees.assurances.groupebpce.com » et à tout moment dans les mentions légales en pied de page de notre site internet « www.assurances.groupebpce.com »